

# 15

Education et science

1501-1500

## Finances du système éducatif

Edition 2015



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2015

## Introduction

---

La présente brochure donne une vue d'ensemble des finances du système éducatif. Elle se base principalement sur la statistique des dépenses publiques d'éducation et sur la statistique financière des hautes écoles. Dans chaque cas, elle se réfère à l'exercice comptable le plus récent, à savoir 2012 pour les dépenses publiques d'éducation<sup>1</sup> et 2013 pour la comptabilité analytique des hautes écoles.

En 2012, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 34,7 milliards de francs pour l'éducation et la formation. Les dépenses publiques d'éducation représentent 5,5% du produit intérieur brut. L'école obligatoire représente la part la plus importante des dépenses dans ce domaine.

1% des dépenses publiques d'éducation est versé sous forme de bourses et de prêts. Les bénéficiaires suivent une formation des degrés secondaire II ou tertiaire. La Confédération subventionne le degré tertiaire avec un montant de 25 millions de francs.

Les hautes écoles sont principalement financées par les cantons. Dans les hautes écoles universitaires, les coûts les plus importants sont générés par la recherche et le développement (R+D). Dans les hautes écoles spécialisées et pédagogiques, l'enseignement constitue le poste le plus important.

---

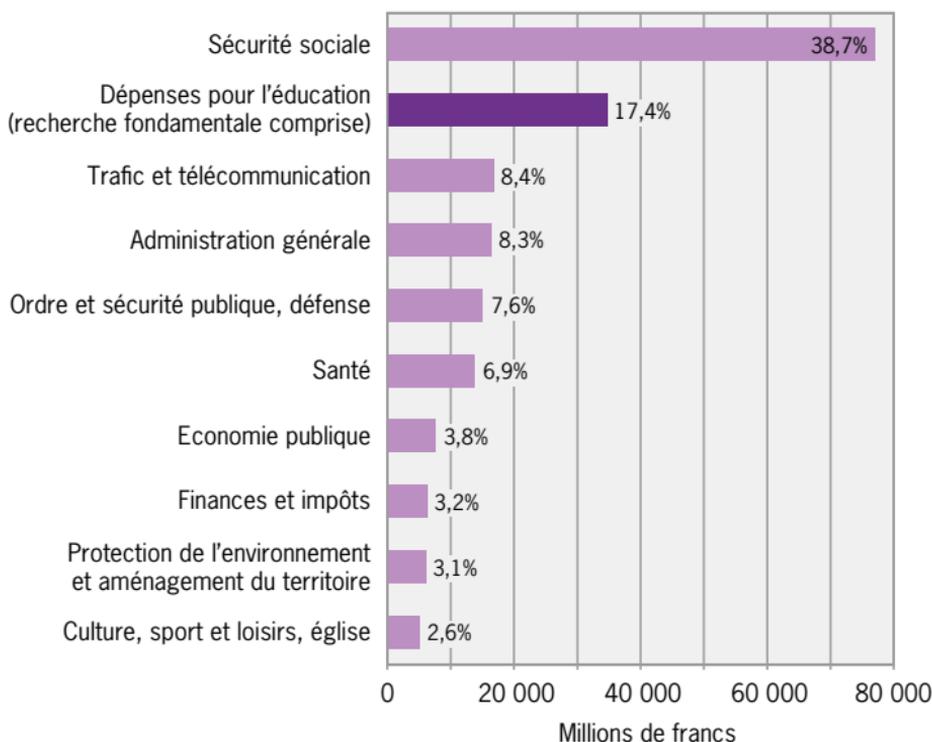
<sup>1</sup> En raison de l'important travail de collecte et d'harmonisation des données sur les dépenses publiques d'éducation, les résultats définitifs d'une année comptable ne sont disponibles qu'avec un retard de deux ans environ.

## Dépenses publiques selon les postes budgétaires

En 2012, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 199 milliards de francs au total (assurances sociales comprises). De ce montant, 17% sont revenus à l'éducation.

La part des dépenses publiques consacrée à l'éducation reflète l'important effort financier des autorités dans ce domaine.

### Dépenses publiques selon les postes budgétaires en 2012 G 1



Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2015

En 2012, la «sécurité sociale» (39%) représente le poste le plus important du budget des collectivités publiques, suivi par les «dépenses publiques d'éducation» (recherche fondamentale comprise). Ces deux postes budgétaires occupent la première et deuxième place depuis 1990. Le troisième rang était occupé par le poste «ordre et sécurité publique, défense» en 1990 et 1991, par la «santé» de 1992 à 1997 et par le poste «trafic et télécommunication» à partir de 2008.

La répartition des dépenses publiques totales selon les postes budgétaires varie entre les cantons.

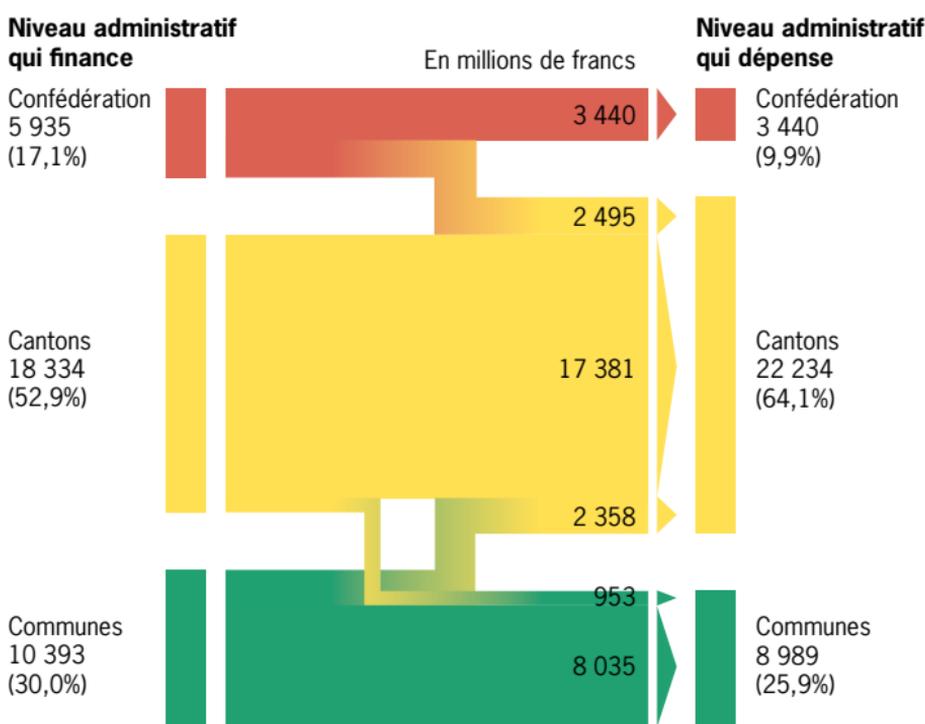
## Flux financiers dans le domaine de l'éducation

Les 17% des dépenses publiques totales alloués à l'éducation représentent 34,7 milliards de francs.

Le financement de l'éducation n'a pas toujours lieu de manière directe. Il peut aussi prendre la forme de contributions aux dépenses d'autres niveaux administratifs. Ainsi, la Confédération participe, à hauteur d'environ 25%, au financement de la formation professionnelle conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Ce sont cependant les cantons qui dépensent l'entier des sommes engagées dans ce domaine.

Le graphique ci-dessous montre, sur la gauche, la provenance de l'argent, soit le niveau administratif qui finance, et, sur la droite, le niveau administratif qui effectue la dépense.

### Flux financiers dans le domaine de l'éducation en 2012 G 2



Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2015

En 2012, l'éducation est **financée** à hauteur de 17% par la Confédération, de 53% par les cantons et de 30% par les communes.

Si l'on considère les **dépenses** publiques d'éducation selon le niveau administratif, on constate que les cantons dépensent deux tiers (64%) des moyens engagés dans l'éducation, les communes un quart (26%) et la Confédération 10%.

## Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation

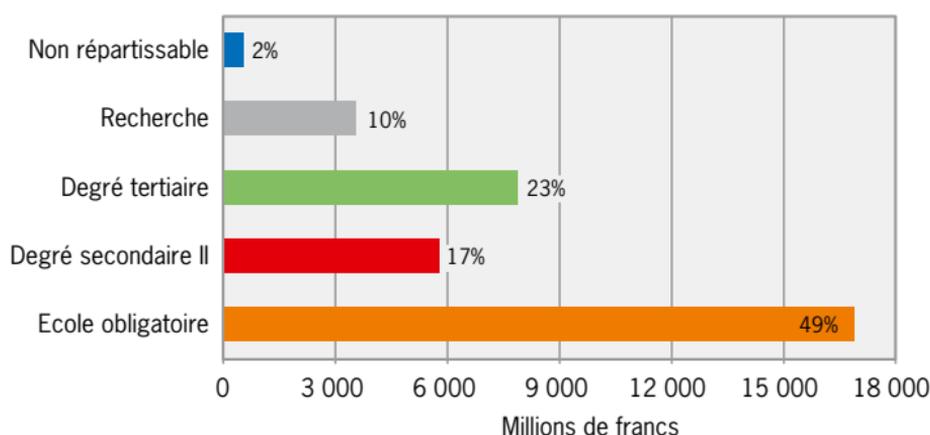
La plus grande part des dépenses publiques d'éducation est destinée à l'école obligatoire (49%). Ce degré de formation compte également le plus grand nombre d'élèves<sup>2</sup>, soit près de 900'000, préscolarité et écoles spéciales comprises, ce qui correspond à 60% de toutes les personnes en formation.

Un quart des dépenses est destiné au degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles) qui compte 17% de toutes les personnes en formation. Quant au secondaire II (formation professionnelle initiale et formation générale), il concentre 17% des dépenses publiques d'éducation et 23% de toutes les personnes en formation.

La répartition des dépenses publiques d'éducation est restée pratiquement inchangée de 1990 à 2012.

### Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation\* en 2012

G 3



\* Degré de formation selon le modèle comptable harmonisé MCH2.

La «recherche» comprend la recherche fondamentale et «R+D formation».

La catégorie «Non répartitionnable» correspond à la catégorie «Autres systèmes éducatifs» du MCH2.

Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2015

<sup>2</sup> OFS, Statistique des élèves et des étudiants et système d'information universitaire suisse, année scolaire 2011/12

## Dépenses publiques d'éducation selon le niveau administratif effectuant la dépense

Les compétences financières de la Confédération, des cantons et des communes varient selon les degrés de formation.

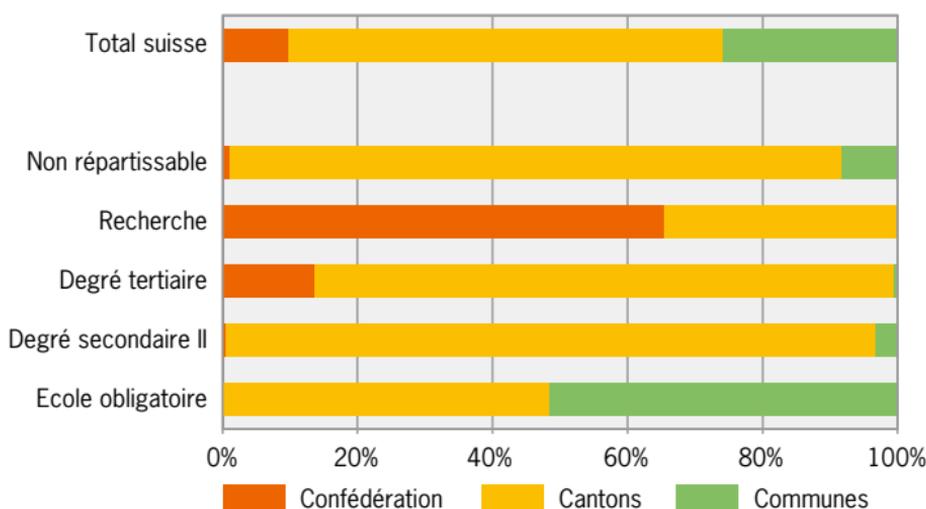
Les dépenses pour l'école obligatoire (préscolarité et écoles spéciales comprises) sont réparties pratiquement à parts égales entre les cantons et les communes.

Les cantons prennent en charge la plupart des dépenses du degré secondaire II (formation professionnelle initiale et formation générale) et du degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles).

La Confédération participe directement aux dépenses du degré tertiaire dans le domaine de la recherche et des écoles polytechniques fédérales (EPF).

### Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation\* et le niveau administratif effectuant la dépense en 2012

G 4



\* Degré de formation selon le modèle comptable harmonisé MCH2.

La «recherche» comprend la recherche fondamentale et «R+D formation».

La catégorie «Non répartissable» correspond à la catégorie «Autres systèmes éducatifs» du MCH2.

Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2015

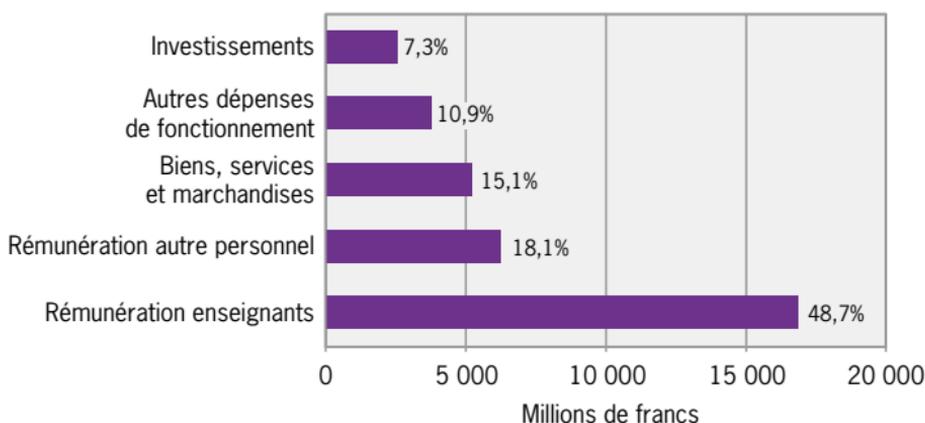
## Dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense

En Suisse, 93% des dépenses d'éducation sont des dépenses de fonctionnement. Les 7% restants sont des dépenses d'investissement.

La rémunération des enseignants représente 16,9 milliards de francs, soit 49% de toutes les dépenses publiques d'éducation. Le reste se répartit entre les salaires des autres ressources humaines, les dépenses pour les biens et services et les autres dépenses de fonctionnement (subventions et bourses d'études à des institutions privées et à des ménages).

### Dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense en 2012

G 5



Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2015

Cette répartition est également valable pour l'école obligatoire, les degrés secondaire II et tertiaire considérés séparément.

La répartition en pour cent des dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense est restée pratiquement inchangée depuis 1990.

Tous cantons confondus, les salaires des enseignants et des autres ressources humaines représentent le poste le plus lourd des dépenses publiques d'éducation.

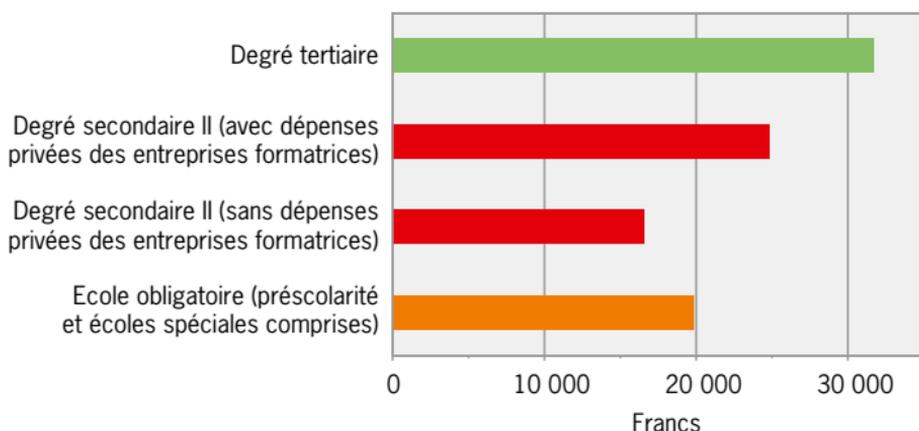


## Dépenses d'éducation par personne en formation

En 2012, 19'800 francs par personne en formation ont été dépensés pour l'école obligatoire (préscolarité et écoles spéciales comprises). Ce montant s'élevait à 16'600 francs pour le degré secondaire II et à 31'700 francs pour le degré tertiaire. Ces chiffres ne représentent que le montant dépensé par les collectivités publiques.

### Dépenses d'éducation par personne en formation selon le degré de formation en 2012

G 7



Sources: OFS – ÖBA, SDL, SHIS; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2015

Les contributions privées sont importantes notamment dans la formation professionnelle supérieure et dans la formation professionnelle initiale. En ce qui concerne la formation professionnelle supérieure, il n'existe actuellement aucune base de données au niveau national qui permette de déterminer ou d'évaluer ces dépenses. Pour ce qui est de la formation professionnelle duale, il existe des estimations sur les dépenses des entreprises<sup>3</sup>. En 2012, les entreprises privées ont consacré 2,8 milliards de francs à la formation des apprentis. Si l'on tient compte de ce montant, les dépenses par personne en formation pour le degré secondaire II se montent à 24'800 francs.

D'une manière générale, en incluant également les dépenses privées au degré secondaire II, les dépenses d'éducation augmentent à mesure que l'on progresse dans les degrés de formation. Plus le degré de formation est élevé, plus les charges salariales et les besoins en personnel administratif et technique et en infrastructures augmentent. On le constate aussi bien au niveau suisse que dans les cantons.

<sup>3</sup> Strupler, M.; Wolter, S.C. (2012): Die duale Lehre: eine Erfolgsgeschichte – auch für die Betriebe. Chur: Rüegger.

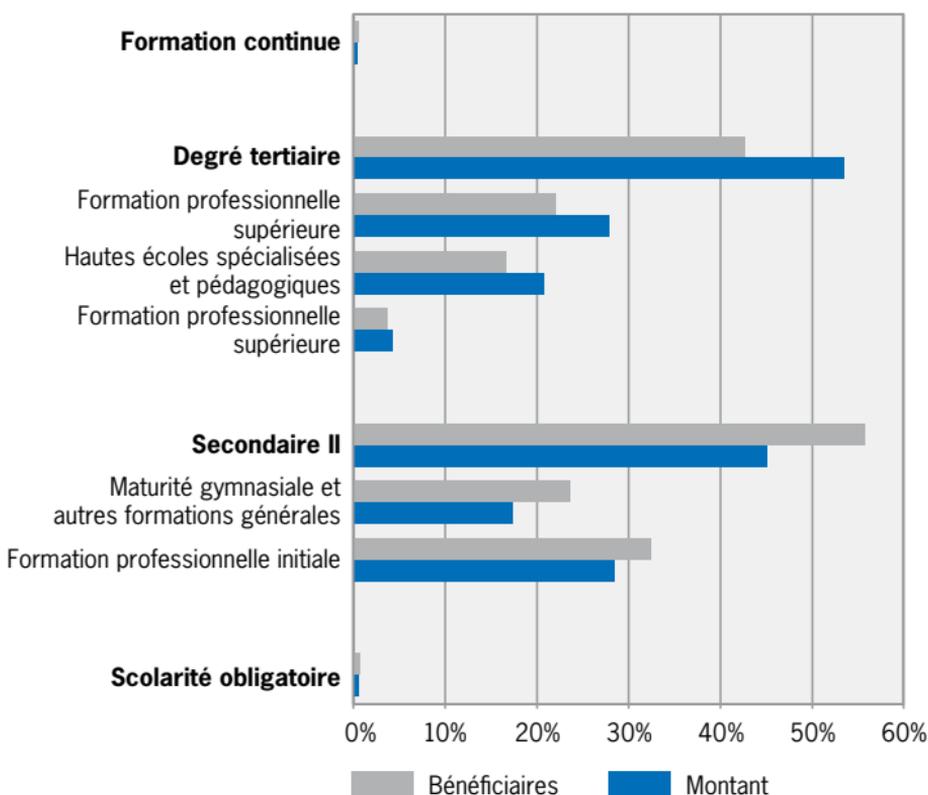
## Contributions à la formation

Les bourses et les prêts cantonaux, ainsi que les aides à la formation que la Confédération verse aux cantons font partie des dépenses publiques d'éducation.

En 2013, les cantons ont versé 316 millions de francs sous forme de bourses d'études et 18 millions de francs sous forme de prêts d'études. Même si les prêts représentent un instrument important du soutien financier à la formation, ils ont une place restreinte dans l'engagement financier des cantons (5% de l'ensemble des contributions à la formation).

### Bourses: bénéficiaires et montants versés selon le degré de formation en 2013

G 8



Source: OFS – STIP

© OFS, Neuchâtel 2015

Les bourses jouent un rôle important dans l'enseignement post-obligatoire. A l'inverse, elles sont marginales dans l'enseignement obligatoire et la formation continue.

En 2013, 54% du montant total a été versé au degré tertiaire, 45% au degré secondaire II. Quant aux bénéficiaires, ils suivent, pour 43%, une formation tertiaire et, pour 56%, une formation du secondaire II.

## Financement des hautes écoles

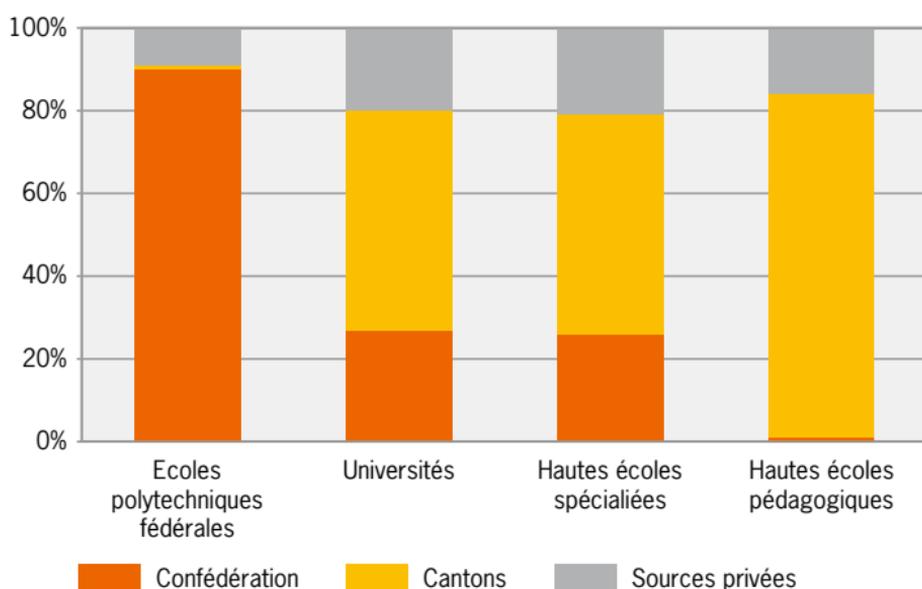
Selon la loi fédérale sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles (LAU), la Confédération (27%) et les cantons (54%) prennent en charge la majeure partie du financement des universités. Pour les deux EPF qui relèvent de la compétence de la Confédération et disposent d'une enveloppe budgétaire, les sources de financement fédérales couvrent plus de 90% des charges.

Pour les hautes écoles spécialisées, ce sont les cantons, par l'intermédiaire des contributions AHES et de la couverture budgétaire des cantons responsables, qui sont les principaux pourvoyeurs de fonds (53%). Ils le sont aussi pour les hautes écoles pédagogiques, à l'aide des mêmes sources de financement, en couvrant quelque 83% des besoins de ces écoles.

Les sources privées assurent le reste du financement.

### Financement des hautes écoles selon le pourvoyeur de fonds en 2013

G 9



Source: OFS - SHIS

© OFS, Neuchâtel 2015

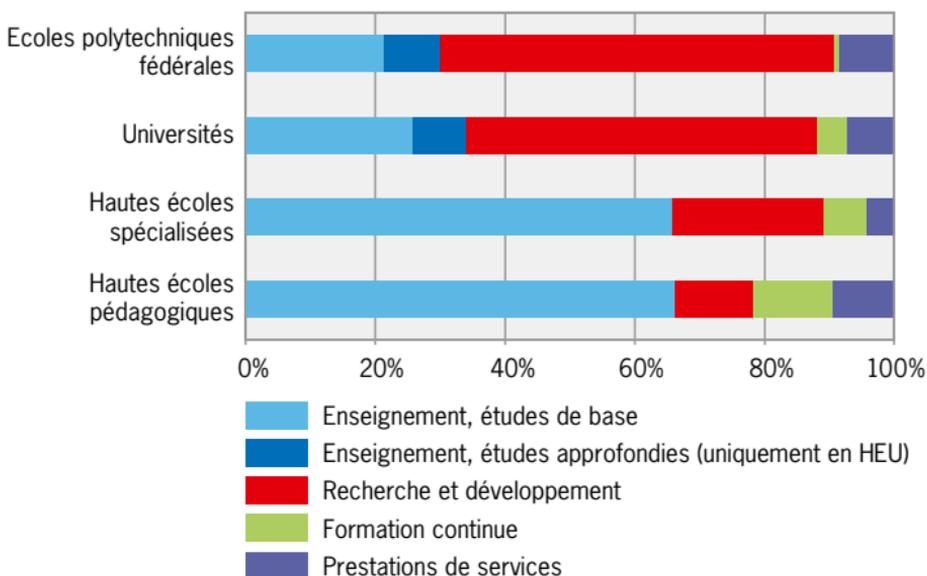
## Coûts des hautes écoles

L'offre des hautes écoles universitaires (HEU) englobe l'enseignement pour les études de base, l'enseignement pour les études approfondies, la recherche et développement, la formation continue et les prestations de services. Dans ce type de haute école qui regroupe les universités cantonales ainsi que les deux EPF, la recherche et développement représente le poste de budget le plus important avec plus de la moitié des coûts. En deuxième position, l'enseignement pour les études de base génère environ un quart des coûts de ces hautes écoles universitaires.

Dans les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP), les filières d'études sont orientées vers l'acquisition de compétences liées à une activité professionnelle bien déterminée. Elles proposent une formation proche de la pratique, c'est pourquoi l'enseignement de base constitue de loin la prestation principale avec environ deux tiers de l'ensemble des coûts dans chacun de ces deux types de hautes écoles. La recherche appliquée et développement représente le deuxième poste de coûts le plus important dans les HES. Dans les HEP, la formation continue et la recherche engendrent des coûts comparables.

### Coûts des hautes écoles selon la prestation en 2013

G 10



Source: OFS – SHIS

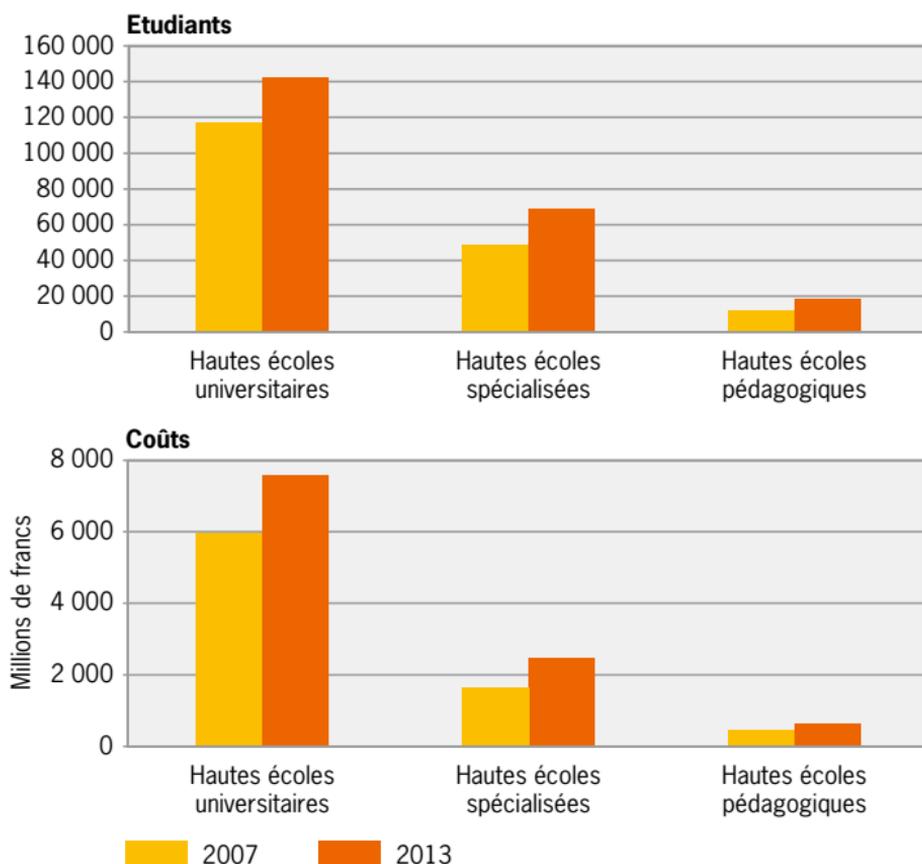
© OFS, Neuchâtel 2015

## Evolution des coûts des hautes écoles

Ces dernières années, ces trois types de hautes écoles en Suisse ne cessent de se développer et accueillent toujours plus d'étudiants. Depuis 2007, première année d'utilisation d'une comptabilité analytique par tous les types de hautes écoles, les coûts globaux n'ont cessé de croître. Dans les HEU, les coûts ont augmenté de plus d'un quart pour dépasser les 7,6 milliards de francs pour un nombre d'étudiants en hausse de plus de 20% et atteignant les 142'000. Sur la même période, le coût des HES s'est accru de plus de 48% à 2,4 milliards, alors que les étudiants augmentaient de 40% à presque 69'000. Enfin dans les HEP, le nombre d'étudiants s'est également fortement agrandi (+55% à plus de 18'000) de même que les coûts qui atteignaient 620 millions de francs en 2013, soit une progression de plus de 40% depuis 2007.

### Evolution des coûts et des étudiants des hautes écoles en 2007 et 2013

G 11



Sources: OFS – SHIS

© OFS, Neuchâtel 2015

### **Statistique des dépenses publiques d'éducation**

La statistique des dépenses publiques d'éducation traite la partie des dépenses publiques de l'administration fédérale des finances (AFF) répertoriée sous «Formation». Elle comprend les dépenses des pouvoirs publics du degré préscolaire aux hautes écoles et permet ainsi l'analyse de tous les degrés de formation. L'encadrement des enfants avant l'entrée à l'école et la formation continue ne sont pas comprises dans cette statistique.

Le modèle de la statistique financière repose sur le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2). Les unités faisant l'objet de la statistique financière sont les administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques). Les dépenses pour la recherche fondamentale font partie des dépenses d'éducation selon le MCH2.

### **Statistique financière des hautes écoles**

Dans le domaine des hautes écoles, la comptabilité analytique des trois types de hautes écoles renseigne de manière détaillée sur les coûts et les prestations des hautes écoles. Elle prend en compte non seulement les sources de financement publiques, mais aussi les sources de financement privées (p.ex. taxes d'études, mandats d'entreprises R+D et contributions de fondations).

L'OFS relève les charges des HEU depuis l'année comptable 1996, les coûts depuis 2006 et les coûts des HEP depuis 2008. Le SEFRI relève les coûts des HES depuis 2000.

### **Autres sources de données**

Les données sur les aides cantonales à la formation se fondent sur la statistique des bourses et prêts cantonaux de l'OFS. Celle-ci existe depuis 2004 et se base sur les données administratives des offices cantonaux des bourses.

Les dépenses privées ne sont que partiellement incluses. Mis à part le domaine des hautes écoles, seules des informations pour le degré secondaire II sont disponibles, y compris l'estimation des dépenses des entreprises pour la formation duale.

## Abréviations

---

AFF	Administration fédérale des finances
AHES	Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées
EPF	Ecoles polytechniques fédérales
HEP	Hautes écoles pédagogiques
HES	Hautes écoles spécialisées
HEU	Hautes écoles universitaires (EPF incluses)
ÖBA	Dépenses publiques d'éducation
OFS	Office fédéral de la statistique
R-D	Recherche et développement
SDL	Elèves et étudiants (sans les hautes écoles)
SF	Statistique financière
SIUS	Système d'information universitaire suisse
STIP	Bourses et prêts d'études cantonaux

L'OFS édite régulièrement des publications et des études thématiques sur ce sujet. Nous vous invitons à consulter notre site Internet: **[www.education-stat.admin.ch](http://www.education-stat.admin.ch)**

---

**Renseignements:** Statistique des dépenses publiques d'éducation:  
schulstat@bfs.admin.ch  
Statistique financière des hautes écoles:  
persfinHS@bfs.admin.ch

**Graphisme/  
Layout:** Section DIAM, Prepress/Print

**Page de  
couverture:** OFS; concept: Netthoewel & Gaberthüel, Bienne;  
photo: © gradt – Fotolia.com

**Numéro  
de commande:** 1501-1500

**Commandes:** tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61,  
order@bfs.admin.ch